

LE RÉSEAU DES EXPERTS
« CHIENS DE PROTECTION
DES TROUPEAUX »
AU SERVICE DES ÉLEVEURS
ET BERGERS



Le chien, un moyen pour protéger les troupeaux contre la prédation



Le chien de protection peut s'avérer un moyen efficace pour protéger les troupeaux contre la prédation. Toutefois, pour que cette expérience soit réussie, il importe de bien suivre certaines règles.

Vous êtes éleveur, vous avez déjà un chien de protection ou envisager d'en acquérir un ?
Vous êtes berger et souhaitez réussir la prise en main de chiens de protection pendant la période d'estive ?

Les experts Chien de protection du réseau Idele proposent un accompagnement personnalisé, en prenant en compte les spécificités de votre territoire et de votre système d'élevage.



QUE FAUT-IL SAVOIR SUR LE CHIEN DE PROTECTION?

Un chien de protection ne naît pas avec l'instinct de protéger un troupeau !

En effet, les prédateurs ne protègent pas de manière naturelle leurs proies. Par contre, par rapport à d'autres races canines, les races de protection ont des atouts comportementaux qui leur permettent de se faire accepter plus facilement par les herbivores (certaine nonchalance dans leurs déplacements par exemple). Mais cette caractéristique ne suffit pas : c'est bien l'environnement dans lequel va évoluer le chiot qui va déterminer sa capacité à devenir un chien de protection de troupeau. Etant un être sociable, il est capable de s'attacher à n'importe quelle autre espèce, si cette mise en contact est faite au bon moment et si toutes les conditions sont réunies. Grâce aux conditions environnementales qui lui sont imposées dès son plus jeune âge, le chien va déclencher un comportement de protection vis-à-vis de son territoire mais également vis-à-vis du troupeau, où que ce dernier soit.

Le maître a un rôle primordial dans la réussite de son futur chien de protection !

Quelle que soit la race et la lignée que chien que vous allez prendre, l'introduction d'un chien de protection requiert une attention et un investissement quotidiens et sans faille du maître. En l'absence d'une disponibilité suffisante et de la volonté de tout mettre en œuvre pour parvenir à obtenir un chien de protection efficace, le chien se détournera très vite du comportement attendu. Un bon maître peut combler les lacunes d'un chien moyen. En revanche, même en ayant un très bon chien, un maître peu disponible ou peu attentif ne parviendra à aucun résultat probant.

Chaque type de chiens a ses fonctions : celle du chien de protection est de rester au troupeau pour le protéger !

Habituellement, les principaux centres d'intérêt d'un chien sont de se nourrir, de chasser, de se reproduire et s'assurer sa sécurité. Pour le chien de protection, il faut faire en sorte que sa sécurité (et donc celle du troupeau) passe avant tout le reste. Il faut donc le nourrir assidûment et correctement, encadrer les comportements de reproduction ou les supprimer (stérilisation) et inhiber toute tentative de chasse. On ne demandera donc jamais à un chien qui doit assurer une mission de protection d'être également un chien de conduite qui rassemble et conduit les animaux, un chien de garde, qui empêche le troupeau de franchir les clôtures, un chien de compagnie qui vit avec la famille, un chien d'attaque ou un chien de chasse qui part à la poursuite du prédateur.

Expliquez le rôle d'un chien de protection et signalez sa présence !

Le chien de protection vit en permanence avec le troupeau et effectue son travail dans la majorité du temps sans contrôle humain. Ce comportement peut être assimilé à de la divagation, par le voisinage ou des promeneurs. Pour éviter les situations conflictuelles, il est fortement conseillé de prévenir vos voisins, agriculteurs et autres, de la présence et de la fonction de ce chien particulier : il ne vagabonde pas, il effectue le travail qui lui est confié, celui de surveiller le troupeau !

De plus, un propriétaire responsable doit être conscient que la présence, en totale autonomie d'un chien dans un pâturage, peut apeurer les utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, promeneurs, ramasseurs de champignons, pêcheurs et chasseurs, touristes...). Pour leur expliquer le comportement à adopter en présence d'un troupeau accompagné de chiens de protection, n'hésitez pas à installer les panneaux d'information qui sont à votre disposition auprès des services de l'Etat.

Une technique de protection qui a fait ses preuves mais qui a aussi ses limites !

Cette technique de protection a fait ses preuves dans un grand nombre d'exploitations mais elle a aussi montré ses limites notamment lorsque les conditions pénalisant l'efficacité du ou des chiens se cumulent sur une même exploitation. Il est illusoire de penser que les chiens de protection, quelles que soient leurs qualités, sont la solution imparable à tous problèmes de prédation. De même, leur présence au milieu du troupeau ne peut dispenser l'éleveur de toute charge de surveillance.



FICHE D'IDENTITÉ

QUE PEUT-ON ATTENDRE D'UN CHIEN DE PROTECTION ?

• **Famille des Canidés**, comme le loup, le chacal et le renard

• **Espèce** : Canis lupus familiaris

• **Races les plus courantes** :

- le chien français Montagne des Pyrénées,
- le chien italien Berger de Maremma et Abruzzes,
- le chien turc Kangal (ou Berger d'Anatolie),
- le chien portugais de Serra de Estrella,
- le Mâtin espagnol des Pyrénées

• **Caractéristiques physiques** : de type molossoïde (grande taille et forte corpulence) avec une robe de couleur claire et des poils longs.

• **Caractéristiques comportementales** : animal sociable qui vit en meute et qui possède un certain nombre d'instincts (comportements innés) :
- l'instinct de chasse, pour se nourrir et assurer sa survie (toutes les races traditionnelles de chiens de protection ont en commun un faible instinct de chasse) ;
- l'instinct de reproduction pour perpétuer son espèce ;
- l'instinct de protection de son territoire, où vit sa meute.

Qu'il inspire la confiance au troupeau et qu'il le respecte

Le chien de protection vit 24h sur 24 avec les animaux. Il doit être de nature calme et paisible pour ne pas gêner ou interrompre leur activité et il ne doit jamais présenter un comportement de prédation envers eux.

Qu'il soit dissuasif envers tout intrus qui dérange les animaux du troupeau

Par intrus, on entend les animaux sauvages (loups, renards, corbeaux, chacals...), les chiens errants ou encore les humains. Le chien de protection doit réagir et prendre des initiatives dès lors que le troupeau est dérangé : son repère principal est la sérénité du troupeau.

Qu'il ne soit pas agressif envers l'homme

Le chien de protection va être amené, dans le cadre de sa mission, à rester seul avec le troupeau, dans un environnement où des activités humaines (agricoles, touristiques...) peuvent être importantes. Il ne doit manifester aucun comportement agressif envers des humains qui ne dérangent pas le troupeau.

« Dans la majorité des situations, le chien de protection va exercer sa mission seul c'est-à-dire sans contrôle humain. Il faut donc avoir conscience que ce qu'on exige de lui est important. »

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Pourquoi suivre une formation sur l'utilisation des chiens de protection ?

Choisir, éduquer et utiliser un chien de protection ne s'improvisent pas ! La technique consistant à prendre un chien de race et à le mettre dans le troupeau sans s'en occuper ne donne jamais un résultat positif.

Se former, c'est :

- apprendre à mieux connaître le fonctionnement du chien et plus particulièrement du chien de protection
- développer ses compétences et acquérir un savoir et un savoir-faire
- sortir de son cadre quotidien, échanger avec ses pairs et élargir son réseau.

L'idéal est bien sûr de suivre une formation avant d'acquérir son premier chien pour éviter toutes les erreurs faites par la plupart des novices et pour gagner du temps !

Des aides possibles

Les prestations proposées par le réseau sont éligibles aux aides à la protection des troupeaux domestiques confrontés à la prédation du loup.

Dans les zones non éligibles à la mesure de protection contre la prédation par le loup, le coût de la formation est susceptible de bénéficier d'une prise en charge par VIVEA.

Vous avez une demande spécifique ?

Nous pouvons également organiser des formations à la demande pour d'autres types de publics : guides, responsables de clubs et activités de pleine nature, médiateurs de l'espace pastoral...

UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉE À VOS BESOINS

3 formules complémentaires

Pour qu'un chien de protection remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clés doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Cette offre d'accompagnement complète vous permet d'acquérir tous les savoirs et savoir-faire utiles au quotidien et d'obtenir toutes les réponses à vos questions.

1 FORMATION COLLECTIVE

Public : éleveurs, déjà utilisateurs ou non de chien de protection, et bergers.

Objectifs : Mieux comprendre le rôle et les comportements attendus d'un chien de protection ;

Bien choisir son chien de protection et de réussir son introduction dans le troupeau ;

Bien gérer son ou ses chiens de protection au quotidien ;

Apprécier la qualité de protection d'un chien.

Durée : 2 jours, continus ou espacés de quelques semaines.

2 SUIVI INDIVIDUEL LORS DE LA MISE EN PLACE D'UN CHIOT

Public : éleveurs allant/venant d'acquérir un chiot de protection.

Objectif : aider l'éleveur à mettre en pratique les fondamentaux délivrés en formation .

Déroulé : 4 à 5 visites individuelles chez l'éleveur, d'environ 2 heures

- avant l'arrivée du chiot (diagnostic et aide au choix)
- au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'arrivée du chiot
- 1 à 1 mois + après l'arrivée du chiot
- au moment de la 1ère sortie du troupeau à l'extérieur
- au moment de la puberté du chien

3 APPUI INDIVIDUEL

Une prestation de conseil individuel sur-mesure pour accompagner l'éleveur sur des questions spécifiques.

UNE EQUIPE D'EXPERTS A VOTRE SERVICE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le réseau est composé d'experts choisis pour leurs compétences

dans l'élevage et l'utilisation de chiens de protection. Ils sont par ailleurs éleveurs et reconnus pour leur capacité à transmettre leur savoir et savoir-faire. Animé au niveau national par l'Institut de l'Élevage, ce réseau est labellisé et soutenu par le ministère de l'Agriculture.



1 Magali ALLARD
Éleveuse ovin viande en système montagnard (Hautes-Alpes), avec estive dans le Dévoluy et le Haut Verdon.

- Troupeau de 900 brebis Mérinos d'Arles.
- Utilisatrice de chiens de protection depuis 10 ans.



2 Rémi BAHADUR
Éleveur ovin lait en transformation fromagère fermière en agriculture biologique dans le Doubs/Jura.

- Troupeau de 100 brebis Thônes et Marthod et Lacaune.
- Auparavant, technicien sur les chiens de protection pendant 5 ans et utilisateur de chiens de protection depuis son installation.



3 Vincent DUCOMET
Éleveur ovin laine en plein air intégral et agriculture biologique dans le Diois (Drôme).

- Troupeau de 150 brebis Bizet.
- Utilisateur de chiens de protection depuis 25 ans et comportementaliste canin depuis 17 ans



4 Jean-Michel JOLLY
Éleveur ovin dans le sud-ouest de la Creuse.

- Troupeau actuel de 80 brebis de race Mouton vendéen en système plein-air péri-urbain.
- Auparavant, éleveur transhumant dans les Alpes-de-Haute-Provence pendant 35 ans.
- 300 brebis de races Mouton vendéen et mourerous
- Utilisateur de chiens de protection depuis 40 ans.



5 Yves LACHENAL
Éleveur caprin laitier dans le massif des Bauges (limite Savoie/Haute-Savoie).

- Troupeau de 60 chèvres des Savoie.
- Fabrication de fromages et vente directe, 5 mois d'alpage.
- Utilisateurs de chiens de protection depuis 12 ans.

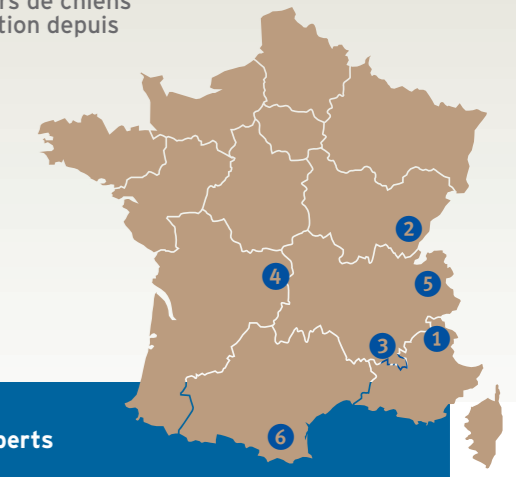


6 Bruno THIRION
Éleveur ovin viande dans la vallée du Faby (Aude), avec estive dans les Pyrénées audoise

- Troupeau de 250 brebis Rouge du Roussillon.
- Utilisateur de chiens de protection depuis 12 ans.

LES RELAIS LOCAUX

Présents sur tout le territoire, les relais locaux prolongent l'appui du réseau d'experts pour la mise en place du chien sur votre exploitation.



L'Institut de l'Élevage en bref...

En partenariat avec les acteurs de la recherche et du développement, l'Institut de l'Élevage conduit des recherches, sur l'élevage des herbivores.

Travaillant principalement sur des thématiques telles que la production, l'environnement, la compétitivité, la qualité des produits ou l'économie des filières, l'Institut de l'Élevage aborde également des sujets proches des questions de société et l'une de ses principales missions est la transmission des connaissances.

Depuis 1983, l'Institut de l'Élevage anime un réseau national de formateurs « chiens de conduite » agréés pour transmettre aux éleveurs une méthode validée d'éducation et de dressage du chien de troupeau.

Plus de 400 journées de formation sont organisées par an et regroupent près de 1500 éleveurs.

POUR NOUS CONTACTER

Retrouvez les coordonnées des interlocuteurs par département sur la page web :

<http://chiens-de-troupeau.idele.fr>

Suivez toute l'actualité du réseau sur la page facebook :

@chiensdetroupeauidele



Avec le soutien financier de :



RECHERCHE INSTITUT DE L'ÉLEVAGE / CRÉDITS PHOTOS :
BRUNO VIGNON ET ANDRÉ COLLOBERT / CONCEPTION :
BÉATA PICTORIS - N° ALFRESCO : 0018 403 022
- N° ISBN : 978-2-36343-960-4 - AOÛT 2018

Pour toute demande spécifique :

Barbara DUCREUX,
animatrice du réseau
Institut de l'Élevage - Agrapole
23 rue Jean Baldassinni 69007 LYON
barbara.ducieux@idele.fr
04 72 72 49 43